



ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD

Siège social : Cité les pins, Les Berges du Lac II – 1053 Tunis

MF : 845686 PPM000 – RC : B138682003

RAPPORT D'ACTIVITE EXECICE 2016

*Assemblée Générale Ordinaire
Assemblée Générale Extraordinaire
22 juin 2017*

SOMMAIRE

MOTS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2016

I- ACTIVITE ET RESULTATS D'AMI EN 2016

1-1- Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de l'ami

A- Les faits marquants de l'exercice 2016

B- L'Activité Technique:

C- Les Frais D'Exploitation

D- L'Activité Financière

E- Le Résultat Net de l'exercice

1-2- Evolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

1-3- Les indicateurs spécifiques du secteur

1-4- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

1-5- Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

II- ACTIONNARIAT

2-1- Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de votes

2-2- information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale

2-3- Rachat d'actions

III- ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3-1- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

3-2- Les principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale aux organes d'administration ou de direction

3-3- Rôle de chaque organe d'administration et de direction

3-4- Comités spéciaux et rôle de chaque comité

IV- AFFECTATION DES RESULTATS

4-1- Brefs rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

4-2- Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Conseil d'Administration

Président du Conseil d'Administration: **M. Elyes JOUINI**

Administrateurs:

- HBG Holding, représenté par **M. Badredine OUALI**
- HBG Holding, représenté par **M. Firas SAIED**
- UGTT, représenté par **M. Mouldi JENDOUBI**
- UGTT, représenté par **M. Nouredine TABOUBI**
- BNA , représenté par **M. Habib BELHADJKOUIDER**
- BNA , représenté par **M. Ahmed BEN MOULEHOM**
- Administrateur indépendant: **M. Lassaad NABLI**

Management

Directeur Général: **M. Lamjed BOUKHRIS**

Commissaires aux comptes

Cabinet Union Audit Tunisie: Mandat 2015-2017

Cabinet KPMG: Mandat 2016-2018

Mots du Président du conseil d'administration

Comme nous nous y étions engagés, l'année 2016 a été celle de la procédure en vue de l'ouverture du capital à un partenaire stratégique.

Plusieurs acteurs nationaux et internationaux de l'assurance ont retiré le cahier des charges, manifesté leur intérêt, effectué des due diligences et poursuivi des discussions avancées avec la Compagnie dans le cadre du processus défini dans le règlement de l'appel d'offres.

Cependant, aucune offre n'a été déposée lors de la clôture de la procédure et l'appel d'offres a été déclaré infructueux. Les principales raisons en sont connues :

- le bloc d'actions réservé aux candidats fixé à 35% après augmentation de capital a été jugé faible et disproportionné par rapport aux engagements demandés aux investisseurs sollicités en matière de transfert de compétences et de développement,
- selon les consultations effectuées par les investisseurs intéressés auprès des autorités concernées, le chemin d'accès à la majorité ou tout pacte d'actionnaires avec l'un des principaux actionnaires actuels aurait obligé lesdits investisseurs à lancer une offre publique visant le reste du capital (OPA) aux conditions du marché. Alors même que la réglementation prévoit — dans le cas d'espèce — des possibilités de déroger à cette règle, les candidats n'ont pu obtenir aucune assurance ni une quelconque visibilité quant à l'éventualité d'une telle dérogation,
- le chemin d'accès à la majorité nécessite, enfin, des agréments administratifs sur lesquels aucune garantie n'a pu être obtenue a priori.

Je tiens à remercier tous les candidats nationaux et internationaux qui ont exprimé de l'intérêt pour l'opération et consacré des ressources importantes pour effectuer leurs travaux de diligence et d'analyse, de même que je tiens à remercier l'ensemble des équipes de l'AMI qui se sont mobilisées pour donner à cette opération toutes ses chances de succès. Je tiens enfin à remercier les équipes de la Banque d'Affaires de Tunisie qui nous ont accompagnés tout au long de cette procédure.

D'autres voies devront être envisagées afin de doter l'AMI du partenaire stratégique dont elle a besoin pour son développement de long terme.

La procédure en vue de l'ouverture du capital a pu entraîner des retards dans la mise en œuvre d'un programme de restructuration de l'organisation interne et de l'offre produits. Malgré cela, l'année 2016 a vu les primes émises augmenter de près de 13% et l'activité d'AMI Assurances a ainsi dégagé, au titre de l'exercice 2016, un résultat net de 7.1 MD. Il faut rappeler que l'année 2016 constitue, pour AMI, la première année de paiement de l'impôt sur les sociétés au taux de 35% augmenté du paiement de la contribution conjoncturelle au taux de 7.5%, juste contrepartie de la dynamique nouvelle engagée par AMI et de son ancrage résolu dans le champ bénéficiaire. Nous pouvons en être fiers.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2016 :

1- Organisation et réglementation

- ✘ La mise en place par la tutelle d'un cadre réglementaire régissant les impératifs de bonne gouvernance dans les compagnies d'assurances .
- ✘ La suppression des protocoles d'accords inter compagnies régissant les conditions tarifaires en matière d'assurance Incendie, Maladie Groupe.
- ✘ La poursuite du projet de mise en place d'une centrale de risques pour le suivi du système Bonus-Malus en assurance automobile
- ✘ L'entrée en vigueur de l'attestation vignette d'assurances Automobile à compter du 1er juillet 2016.
- ✘ La mise en place d'un cadre réglementaire spécifiant les diligences des compagnies d'assurances en matière de lutte contre les infractions terroristes et la répression du blanchiment d'argent.

2- Activité

- ✘ Le Chiffre d'affaires réalisé par le secteur en 2016 a atteint 1836.4MD contre 1678.3MD en 2015 réalisant une évolution de 9.4%.
- ✘ La branche vie représente 19.7% du chiffre d'affaires avec une évolution de 24% par rapport à 2015.

Les faits saillants ayant marqué l'activité D'AMI Assurances en 2016 :

- ✘ La mise en place à partir du 01 janvier 2016 du nouveau système d'information élaboré par les compétences d'AMI.
- ✘ Le lancement de l'appel d'offres relatif à l'ouverture du capital d'AMI à un partenaire stratégique
- ✘ L'augmentation des primes émises nettes en 2016 de 17,868 MD (+12,9%), passant de 138,161 MD en 2015 à 156,030 MD en 2016
- ✘ L'année 2016 constitue, pour AMI, la première année de paiement de l'impôt sur les sociétés au taux de 35% augmenté du paiement de la contribution conjoncturelle au taux de 7.5%

I- ACTIVITE ET RESULTATS DE L'AMI en 2016

1-1- Exposé sur l'activité, la situation et les résultats

A- Activité technique

1- Les Primes émises nettes

L'AMI a réalisé au terme de l'exercice 2016 un total de primes émises nettes de 156,030 MD contre 138,161 MD l'année précédente, soit une augmentation de 17,868 MD (+12,9%)

L'assurance Automobile, affiche un total des primes de 134,695 MD en 2016 contre 120,472 MD en 2015 enregistrant une évolution de 11,8%.

Les assurances de personnes (Groupe Maladie et Vie), ont affiché un total de primes de 14,941 MD en 2016 contre 12,194MD en 2015 enregistrant une augmentation de 22,52%.

Les autres assurances Transport, Incendie et Risques divers affichent encore un niveau très faible dans le chiffre d'affaires. Ainsi, ces branches d'activité réalisent un chiffre d'affaires de 6,131 MD soit à peine 4% de part dans le chiffre d'affaires global et une évolution de 12,5% par rapport à 2015.

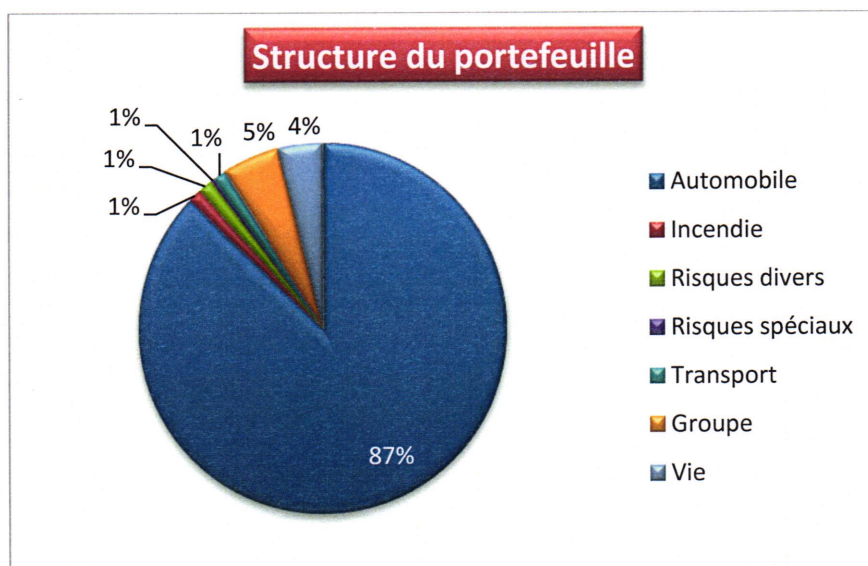
La restructuration du portefeuille en faveur de ces branches, constitue un des principaux axes du plan de restructuration de l'entreprise.

Primes émises nettes

Branche	Primes émises nettes		Evolution	En %
	2015	2016		
Automobile	120,472	134,695	14,224	11,8%
Incendie et risques divers	3,908	4,827	0,919	23,5%
Transport	1,588	1,355	-0,233	-14,6%
Groupe	6,871	8,686	1,815	26,4%
Total affaires non vie	132,838	149,564	16,726	12,6%
Vie	5,324	6,466	1,142	21,5%
Total Général	138,161	156,030	17,868	12,9%

2- Structure du Portefeuille

La structure du portefeuille dégage une part des assurances non Vie de 96% en 2016 contre 95,9% l'année précédente. Les affaires Vie, représentent 4.1% du portefeuille global contre 3,9% en 2015.



3- La Charge des Sinistres

Au terme de l'exercice 2016, la charge des sinistres s'élève à 101,264 MD contre 81,229 MD l'année précédente, soit une augmentation de 24,66%.

Charge des sinistres					
Branche	Charges de sinistres		Evolution	En %	S/P
	2015	2016			
Automobile	73,975	89,624	15,649	21,16%	69,61%
Incendie et risques divers	0,535	1,758	1,223	228,56%	39,74%
Transport	-0,303	-0,219	0,083	-27,57%	-16,81%
Groupe	5,233	8,309	3,075	58,77%	95,66%
Total affaires non vie	79,441	99,472	20,031	25,22%	
Vie	1,789	1,792	0,003	0,18%	27,71%
Total Général	81,229	101,264	20,035	24,66%	

4- Les Sinistres Réglés

Le total des sinistres réglés au courant de l'exercice 2016 enregistre une hausse de 19,896 MD (+23,94%) pour s'établir à 102,994 MD contre 83,098 MD en 2015.

Les sinistres réglés par branche				
Branche	Sinistres réglés		Evolution	En %
	2015	2016		
Automobile	74,923	92,512	17,589	23,48%
Incendie et risques divers	0,914	1,193	0,280	30,59%
Transport	0,025	0,020	-0,005	-18,86%
Groupe	5,233	8,174	2,941	56,20%
Total affaires non vie	81,095	101,900	20,805	25,66%
Vie	2,003	1,094	-0,909	-45,37%
Total Général	83,098	102,994	19,896	23,94%

5- Les provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer enregistrent au terme de l'exercice 2016 une baisse de 1,695 MD (-0,8%) pour s'établir à 204,285 MD contre 205,979 MD en 2015.

Les PSAP par branche

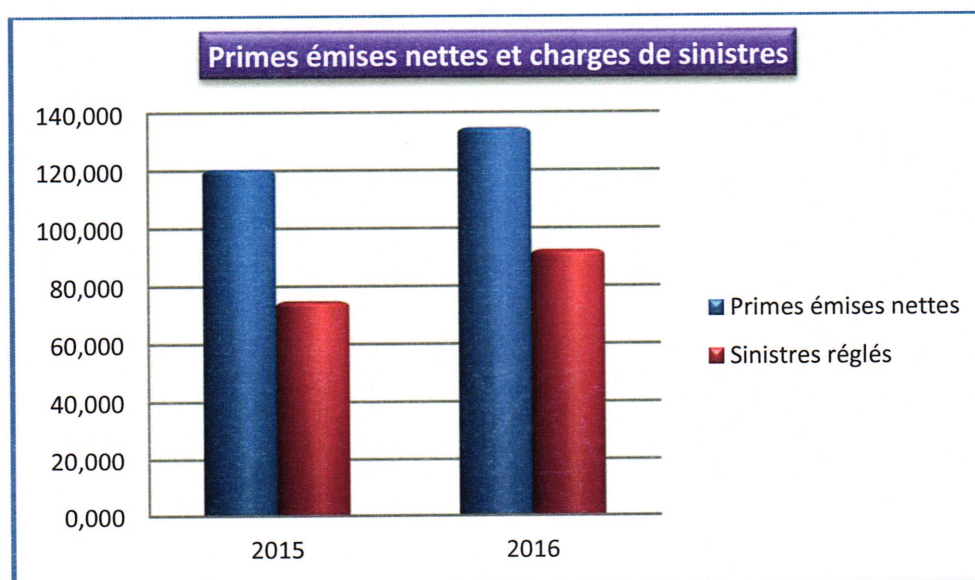
Branche	PSAP		Evolution	En %
	2015	2016		
Automobile	196,630	193,743	-2,887	-1,5%
Incendie et risques divers	2,726	3,290	0,565	20,7%
Transport	0,990	0,786	-0,205	-20,7%
Groupe	1,529	1,663	0,134	8,8%
Total affaires non vie	201,875	199,482	-2,392	-1,2%
Vie	4,105	4,803	0,698	17,0%
Total Général	205,979	204,285	-1,695	-0,8%

6- Détails des branches

6-1- L'assurance Automobile

Assurance Automobile

	Exercice		Evolution	En %
	2015	2016		
Primes émises nettes	120,472	134,695	14,224	11,8%
Sinistres réglés	74,923	92,512	17,589	23,5%



Le volume des primes émises de l'assurance automobile a atteint 134,6955 MD en accroissement de 11,8% par rapport à l'exercice 2015 (120,472 MD).

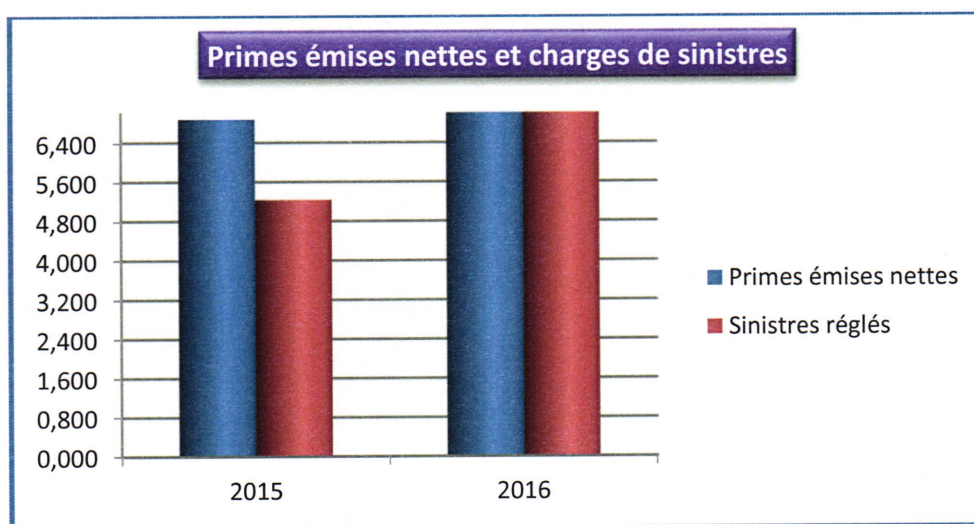
Les règlements de sinistres totalisent 92,512 MD contre 74,923 MD en 2015, soit une augmentation de 23,5%.

Les provisions pour sinistres à payer enregistrent une diminution de 1,5% en passant de 196,630 MD en 2015 à 193,743 MD en 2016.

6-2- L'assurance Groupe

Assurance Groupe

En MDT	Exercice		Evolution	En %
	2015	2016		
Primes émises nettes	6,871	8,686	1,815	26,4%
Sinistres réglés	5,233	8,175	2,941	56,2%



Le volume des primes émises de l'assurance groupe a atteint 8,686 MD en progression de 26,4% par rapport à l'exercice 2015 (6,871 MD).

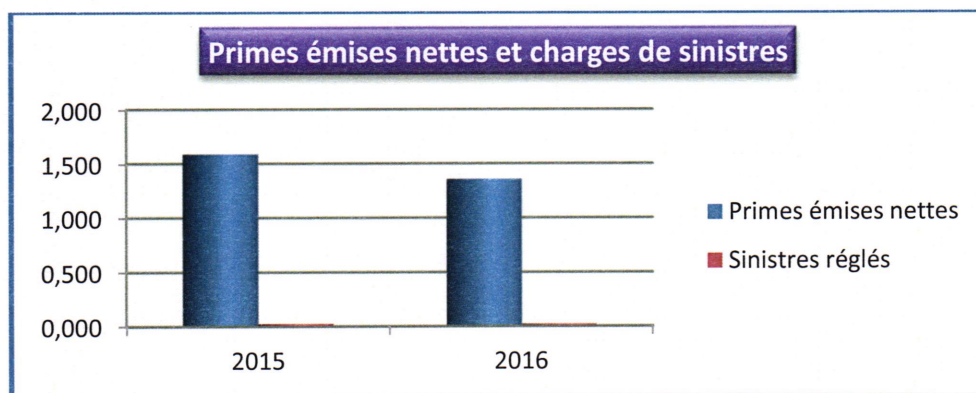
Les règlements de sinistres totalisent 8,175 MD contre 5,233 MD en 2015, soit une augmentation de 56,2%.

Les provisions pour sinistres à payer enregistrent une augmentation de 8,8% en passant de 1,529 MD en 2015 à 1,663 MD en 2016.

6-3- L'assurance Transport

Assurance Transport

En MDT	Exercice		Evolution	En %
	2015	2016		
Primes émises nettes	1,588	1,355	-0,233	-14,6%
Sinistres réglés	0,025	0,020	-0,005	-18,9%



Le volume des primes émises de l'assurance transport a atteint 1,355 MD en baisse de 14,6% par rapport à l'exercice 2015 (1,588 MD).

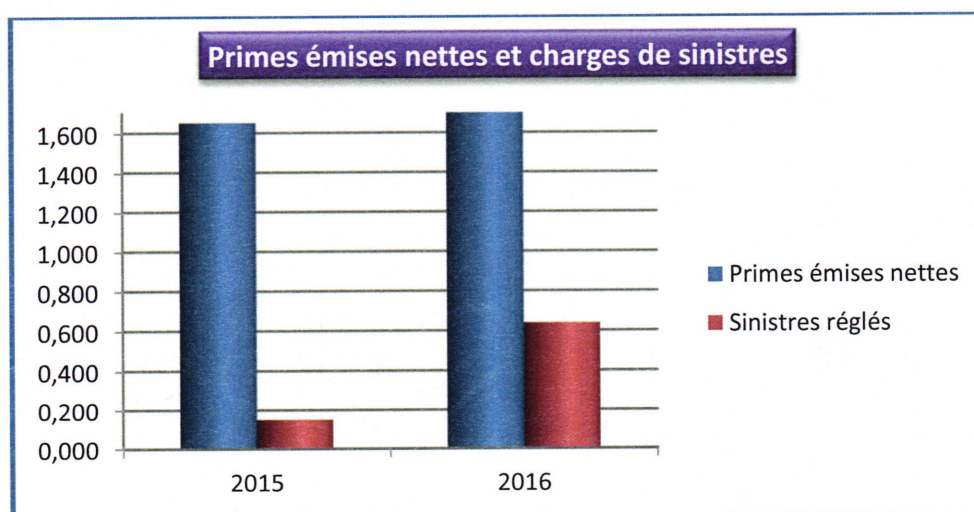
Les règlements de sinistres totalisent 0,020 MD contre 0,025 MD en 2015, soit une diminution de 18,9%.

Les provisions pour sinistres à payer régressent quant à elles de 20,7% en passant de 0,990 MD en 2015 à 0,786 MD en 2016.

6-4- L'assurance Incendie

Assurance Incendie

En MDT	Exercice		Evolution	En %
	2015	2016		
Primes émises nettes	1,651	2,077	0,427	25,8%
Sinistres réglés	0,149	0,638	0,489	327,7%



Le volume des primes émises de l'assurance incendie a atteint 2,077 MD en accroissement de 25,8% par rapport à l'exercice 2015 (1,651 MD).

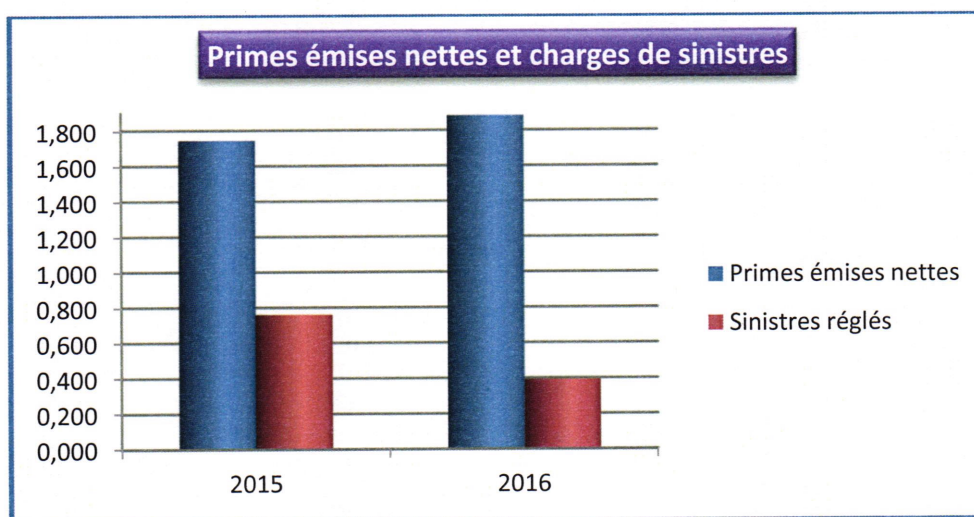
Les règlements de sinistres totalisent 0,638 MD contre 0,149 MD en 2015, soit une augmentation de 327,7%.

Les provisions pour sinistres à payer régressent quant à elles de 33,25% en passant de 0,890 MD en 2015 à 0,594 MD en 2015.

6-5- L'assurance Risques Divers

Assurance Risques Divers

En MDT	Exercice		Evolution	En %
	2015	2016		
Primes émises nettes	1,744	1,883	0,139	8,0%
Sinistres réglés	0,760	0,392	-0,368	-48,4%



Le volume des primes émises de l'assurance Risques Divers a atteint 1,883 MD en progression de 8% par rapport à l'exercice 2015 (1,744 MD).

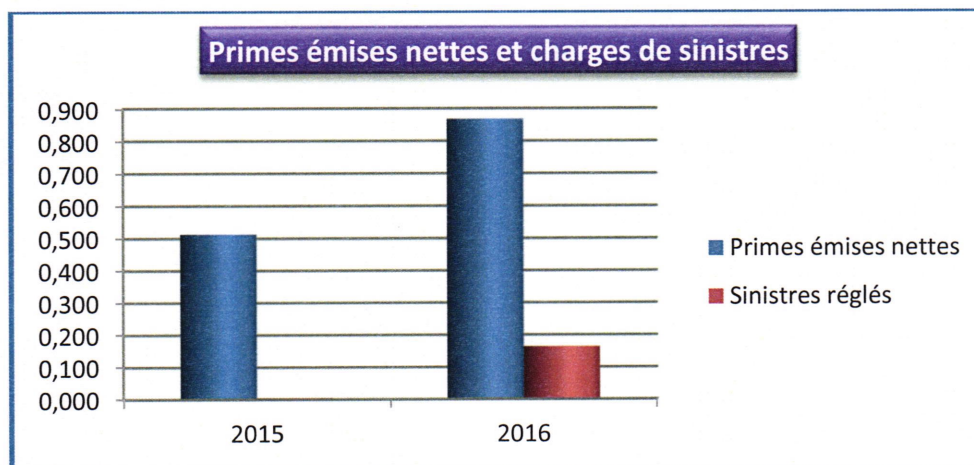
Les règlements de sinistres totalisent 0,392 MD contre 0,760 MD en 2015, soit une diminution de 48,4%.

Les provisions pour sinistres à payer régressent quant à elles de 35,72% en passant de 1,590 MD en 2015 à 2,158 MD en 2015.

6-6- L'assurance Risques Spéciaux

Assurance Risques Spéciaux

En MDT	Exercice		Evolution	En %
	2015	2016		
Primes émises nettes	0,513	0,867	0,354	69,0%
Sinistres réglés	0,005	0,163	0,159	3407,7%



Le volume des primes émises de l'assurance Risques Spéciaux a atteint 0,867 MD en accroissement de 69% par rapport à l'exercice 2015 (0,513 MD).

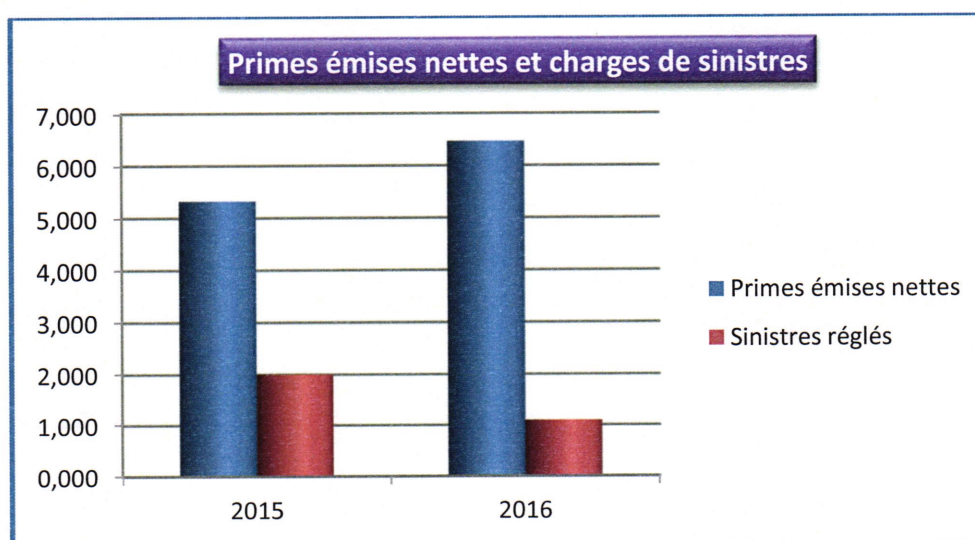
Les règlements de sinistres totalisent 0,163 MD contre 0,005 MD en 2014, soit une augmentation de 0,159 MD

Les provisions pour sinistres à payer évoluent quant à elles de 119,59% en passant de 0,245 MD en 2015 à 0,538 MD en 2015.

6-7- L'assurance Vie

Assurance Vie

En MDT	Exercice		Evolution	En %
	2015	2016		
Primes émises nettes	5,324	6,255	0,931	17,5%
Sinistres réglés	2,003	1,094	-0,909	-45,4%



Le volume des primes émises de l'assurance Vie a atteint 6,255 MD en accroissement de 17,5% par rapport à l'exercice 2015 (5,324 MD).

Les règlements de sinistres totalisent 1,094 MD contre 2,003 MD en 2015, soit une diminution de 45,4%.

Les provisions pour sinistres à payer régressent quant à elles de 5% en passant de 4,105 MD en 2015 à 4,802 MD en 2016.

C- Les frais d'exploitation

Les charges nettes d'acquisition et de gestion (hors amort. et prov.) de 2016 totalisent 39,555 MD en augmentation de 4,863 MD (11%) par rapport à l'année précédente. Rapportés aux primes émises nettes, les frais de gestion représentent 25,4% en 2016 contre 25,1% en 2015.

1- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition nets totalisent 16,035 MD en 2016 contre 14,385 MD en 2015, soit une progression de 11,5%.

Le taux de commissionnement moyen est de l'ordre de 10,3 % en 2016 contre 10,4 % en 2015.

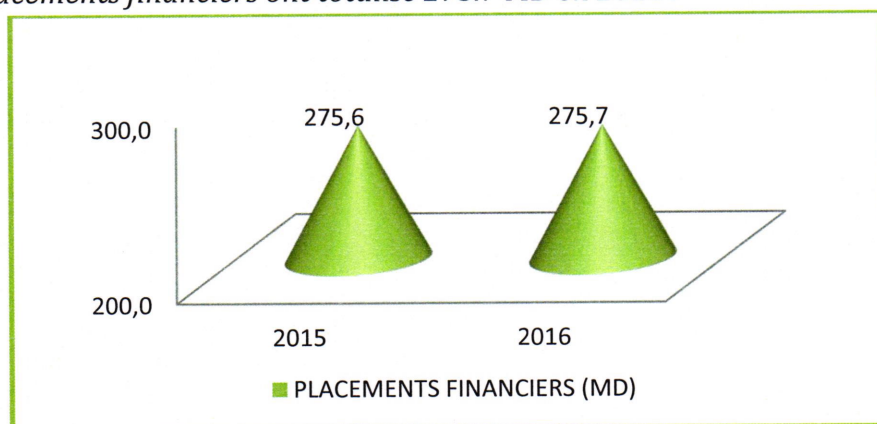
2- Les autres charges de gestion nettes

Les autres charges de gestion nettes se composent des frais d'administration et des autres charges techniques. Elles s'élèvent à 23,520 MD en 2016 (17% des primes émises nettes) contre 20,307 MD en 2015 (14,7% des primes émises nettes), soit une augmentation de 15,8%.

Frais d'exploitation				
En MDT	Exercice		Evolution	En %
	2015	2016		
Frais d'acquisition nets	14,385	16,035	1,650	11,5%
% Chiffre d'Affaires	10,4%	10,3%		
Frais d'administration	20,307	23,520	3,213	15,8%
% Chiffre d'Affaires	14,7%	17,0%		
Frais de gestion	34,692	39,555	4,863	14,0%
% Chiffre d'Affaires	25,1%	25,4%		

D- L'activité financière

Les placements financiers ont totalisé 275,7 MD en 2016.



Le taux de couverture des engagements techniques est de 96.5% en 2016.

En MDT	Exercice	
	2015	2016
Placements admis en représentation	275,199	275,730
Provisions techniques brutes	279,224	285.768
Taux de couverture	98.6%	96.5%

Les revenus financiers bruts totalisent 14,872 MD en 2016 contre 14,575 MD en 2015.

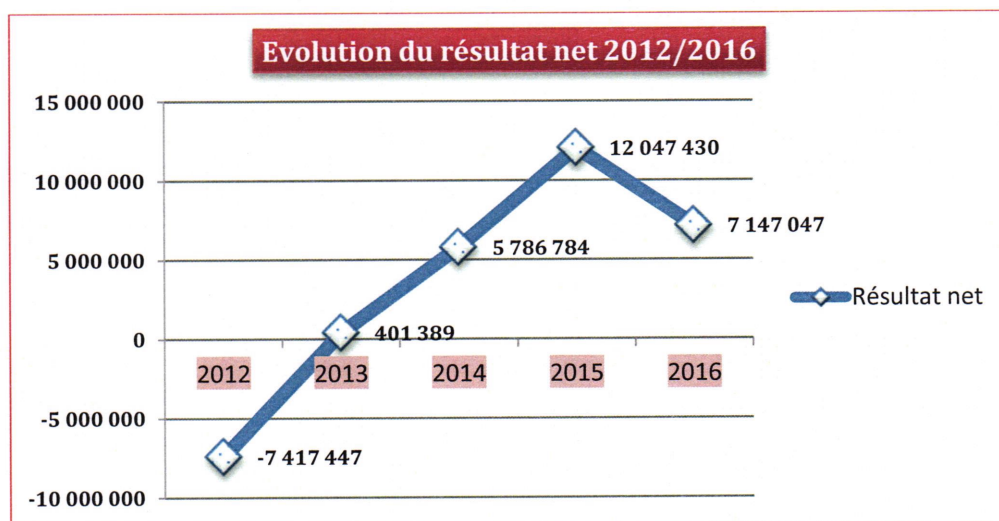
E- Résultat net de l'exercice

L'activité d'AMI Assurances a dégagé au titre de l'exercice 2016 un résultat net de 7.147 MD

1-2- Evolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

Evolution du résultat net de 2012 à 2016:

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat net	-7 417 447	401 389	5 786 784	12 047 430	7 147 047
Evolution	-239,07%	-105,41%	1341,69%	108,19%	-40,68%



1-3- Les indicateurs spécifiques du secteur

Le Chiffre d'affaires réalisé par le secteur en 2016 (provisoire) a atteint 1836,4MD contre 1678,3MD en 2015 réalisant une évolution de 9.4%

1-4- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport.

1-5- Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

Aucun changement n'a été opéré au 31/12/2016 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de présentation utilisées pour l'arrêté des états financiers.

II- ACTIONNARIAT

2-1- Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de votes

Le capital d'AMI s'élève à 18 508 784 dinars réparti en 18.508.784 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

STRUCTURE DU CAPITAL au 31/12/2016

	Nombre	Structure
<u>1- Personnes morales ayant plus que 5%</u>		
HBG HOLDING	4.495.340	24,29%
UGTT	1.758.512	9,50%
GROUPE BNA	4.675.976	25,26%
- SICAR INVEST	10,16%	
- SIP SICAR	5,22 %	
- BNA	9,88%	
	10.929.828	59,05%
<u>2- Personnes morales ayant entre 1% et 4,99%</u>		
CTAMA	218.365	1.18%
	218.365	1.18%
<u>3- Autres personnes morales et physiques ayant moins de 1%</u>		
	7.360.591	39,77%
	18.508.784	100%

2-2- INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Extrait des Statuts d'AMI:

ARTICLE 28.3— Droit de siéger à une Assemblée Générale

Seuls les titulaires individuels ou collectifs d'au moins dix actions, libérés des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'Assemblée Générale aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou par un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil

d'Administration

ARTICLE 28.7 — Droit de vote de l'Assemblée Générale

*La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à une voix.
Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la Société*

ARTICLE 32 — AFFECTATION DES BÉNÉFICES — DIVIDENDES

Les produits annuels de la Société constatés par l'inventaire, après déduction des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utile, constituent les bénéfices nets

Sur ces bénéfices, après affectation, s'il y a lieu à l'extinction des pertes des exercices antérieurs, il est prélevé : 5% au moins pour la constitution de fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve atteint une somme égale à un dixième du capital social mais reprend son cours si cette réserve venait à descendre au-dessous de cette fraction.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit de décider, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toute somme qu'elle juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant.

Le surplus est réparti entre les actionnaires.

Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société sont ou deviendraient à la suite de la distribution, inférieurs au montant du capital, majoré des réserves que la loi ou les statuts interdisent leur distribution.

Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'Administration, entre les mains d'actionnaires.

Tous dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de report ou de restitution sauf si la distribution des dividendes a eu lieu contrairement aux dispositions ci-dessus ou s'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif des dividendes distribués.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi

2-3- RACHAT D' ACTIONS

L'exercice 2016 n'a pas enregistré d'opérations de rachat des actions.

III- ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3-1- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Extrait du Statut de l'AMI:

ARTICLE 17 — CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires ou non et nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales auxquelles les fonctions d'Administrateur auront été conférées seront représentées dans les délibérations du Conseil d'Administration par leur représentant légal ou par un mandataire permanent nommé désigné, l'un ou l'autre ne sera pas tenu d'être lui-même actionnaire.

Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié n'est pas possible.

ARTICLE 18 — DUREE DES FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) ans. Tout membre sortant est rééligible.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire.

ARTICLE 19 — NOMINATION A TITRE PROVISOIRE — CONFIRMATION

En cas de vacance d'une poste au Conseil d'Administration suite à un décès ou à une démission d'un ou de plusieurs membres, le conseil d'administration peut entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire pour atteindre le minimum légal. Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de l'exercice du mandat de son prédécesseur.

Tous les actes accomplis par le Conseil d'Administration dans l'intervalle qui s'écoule entre la nomination provisoire d'Administrateurs et la prochaine Assemblée Générale Ordinaire sont valables alors même que cette nomination provisoire n'aurait pas été ensuite confirmée par l'Assemblée Générale.

3-2- Les principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale aux organes d'administration ou de direction

Aucune délégation spécifique n'est accordée par l'Assemblée générale aux organes d'administration ou de direction

3-3- Rôle de chaque organe d'administration et de direction

Extrait des Statuts d'AMI:

ARTICLE 23 — DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société opte pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général de la Société et ce, conformément aux dispositions des articles 215 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Le conseil d'administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société.

Le Directeur Général doit être une personne physique, non nécessairement membre du Conseil d'administration. Il assiste aux réunions du conseil d'administration sans droit de vote.

23. 1 Fonctions du Président du Conseil

Le Président du Conseil d'Administration propose l'ordre du jour du Conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

23. 2 Fonctions du Directeur Général

Le Directeur Général assure, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société. Sur sa proposition, le Conseil peut, l'assister, lui adjoindre, à titre de Directeur Général Adjoint, soit un de ses membres, soit un mandataire choisi hors de son sein.

Dans ce dernier cas le Directeur Général Adjoint assiste aux séances du Conseil avec simple voix consultative.

Les fonctions de Directeur Général Adjoint se prolongent, au cas où le Directeur Général vient à cesser ses fonctions, jusqu'à ce qu'un nouveau Directeur Général soit désigné, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Le Conseil confère au Directeur Général, dans la limite qu'il juge convenable, les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'exercer la Direction Générale de la Société, tous actes dépassant les limites desdits pouvoirs étant du ressort du Conseil...

3-4- Comités spéciaux et rôle de chaque comité**Les comités émanant du Conseil d'Administration :**

Dans le cadre du plan de restructuration d'AMI Assurances et conformément à l'article 205 du Codes des Sociétés Commerciales, le Conseil d'Administration a mis en place les comités suivants :

- Le Comité Stratégique :

Le comité stratégique se compose de trois membres du Conseil d'Administration désignés par ce dernier le 20 décembre 2014. La présidence de ce comité est assurée par un membre indépendant du Conseil d'Administration.

Ce comité est chargé essentiellement d'étudier les orientations stratégiques de la société et en suit la mise en œuvre, de maintenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions stratégiques de la société et prendre l'initiative de demander que l'ensemble du Conseil soit informé lorsqu'un sujet devient majeur.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

- **Le Comité permanent d'audit :**

Le comité permanent d'audit d'AMI Assurances a été mis en place pendant l'année 2009, et ce conformément aux dispositions de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière. Il est composé actuellement de trois membres émanant du nouveau Conseil d'Administration et nommés le 20 décembre 2014 par ledit Conseil.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

Les principales missions du comité permanent d'audit sont les suivantes :

- ✓ Veiller au respect de la mise en place de système de contrôle interne afin d'assurer l'efficacité, l'efficacite, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- ✓ Etudier les rapports financiers annuels et périodiques avant leur présentation au Conseil d'Administration, les politiques comptables et toutes les modifications opérées sur ces dernières, les modifications significatives effectuées suite à des procédures d'audit, le degré de conformité aux instructions des autorités ainsi que les autres exigences juridiques ;
- ✓ Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société.

- **Le Comité permanent des placements :**

Ce comité se compose de trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses administrateurs en date du 20 décembre 2014.

Ce comité a pour rôle essentiellement d'assurer le meilleur choix de placement des fonds de la société et de veiller à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de représentation des provisions techniques par les actifs.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

- **Le Comité des risques:**

Le comité des risques est mis en place en 2015 après la nomination de ses membres par le Conseil d'Administration parmi ses administrateurs en date du 20 décembre 2014.

Ce comité est chargé essentiellement de :

- ✓ Elaborer une stratégie d'évaluation, de surveillance et de contrôle des risques ;
- ✓ Elaborer une cartographie des risques ;
- ✓ Analyser les expositions de la société en matière des risques (risque de marché, risques opérationnels, risques spécifiques au secteur).

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

Les comités internes :

Le Directeur Général d'AMI Assurances est assisté dans le cadre de sa mission de détermination et de mise en œuvre des orientations de l'activité de la société, par des comités internes dont essentiellement :

- Le comité directeur ;
- La commission des achats ;
- Le comité de pilotage et de suivi des développements du nouveau SI ;
- La commission du suivi de la stratégie commerciale.

- Le comité directeur :

Le Comité Directeur est un organe de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux de l'organisation. Il réunit tous les responsables des structures opérationnelles, fonctionnelles, de pilotage et de contrôle.

Il a pour mission de :

- ✓ Définir les orientations stratégiques de la compagnie,
- ✓ Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation,
- ✓ Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'activité d'AMI Assurances et à la sauvegarde de son équilibre financier.

- La commission des achats :

La commission des achats au sein de AMI Assurances examine la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assure du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques et ce, à la lumière des données des cahiers de charges dont les composantes sont exécutés dans le cadre des marchés qui leur sont soumis et notamment les études d'opportunité, les coûts prévisionnels, les modalités de financement, les étapes d'exécution et toutes autres données utiles.

- Le comité de pilotage et de suivi des développements du nouveau système d'information :

Tenant compte de l'importance stratégique du projet de refonte du système d'information, un comité de pilotage dudit projet a été mis en place en 2010 regroupant des responsables des directions informatique, opérationnelles, de soutien fonctionnel et d'aide à la décision.

La mission de ce comité est de valider les développements réalisés, de trancher sur les idées divergentes émanant des gestionnaires et de se prononcer sur toute nouvelle règle

de gestion ou toute nouvelle politique d'habilitation au profit des gestionnaires et des agents généraux.

- **La commission du suivi de la stratégie commerciale:**

Au cours de 2015, une commission chargée du suivi de la politique commerciale a été mise en place par la Direction Générale. Ladite commission comprend cinq membres et a pour mission :

- d'assurer le suivi permanent de la politique commerciale prédéfinie et analyser les données d'activité des différentes branches avec les départements concernés.
- de chercher des idées en groupe pour résoudre les problèmes posés aussi bien par les directions que par le réseau commercial.
- d'intervenir pour une meilleure coordination en matière commerciale entre les différentes directions techniques.
- de mener des réunions périodiques avec les représentants du réseau commercial.

IV- AFFECTATION DES RESULTATS

4- Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Libellés	01/01/2016 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du capital social	Dividende	Résultat 2016	Situation au 31/12/2016
Capital social	18 508 784					18 508 784
Reserves légales		602 372				602 372
Prime émission	47 677 756	-30 985 915			-	16 691 841
Autres compléments d'apports	4 814 942	-	-		-	4 814 942
Report à nouveau	-30 985 916	36 878 339	-		-	5 892 423
Résultat de l'exercice	12 047 430	-6 494 795	-	-5 552 635	7 147 047	7 147 047
Total	52 062 996	0	0	-5 552 635	7 147 047	53 657 409

La société a versé des dividendes en 2016 au titre de 2015 suite à la décision de l'AGO du 27 mai 2016 qui a prévu à un dividende de 0,300 DT brut par action.

Rapport des Commissaires aux comptes

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



FMBZ-KPMG TUNISIE

*B.P N° 317 Publiposte**Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis**Tél : 71 194 344 - Fax : 71 194 328**Email : fmbz@kpmg.com.tn*

Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

*67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage - 1082 Tunis**Tél : 71 787 233 - Fax : 71 796 147**Email : uat@gnet.tn*

Tunis, le 6 Juin 2017

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
« ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI
ASSURANCES – S.A »

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 356.686.620 DT et un résultat bénéficiaire net de 7.147.047 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2016 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

Opinion sur les états financiers

6- A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI »** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les rapprochements entre les données comptables et celles extracomptables des créances sur les agences et succursales ont dégagé des écarts qui font actuellement l'objet de travaux d'analyse et de justification par la société (note AC612).

Vérifications spécifiques

8- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

9- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

10- Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur..

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

B.P N° 317 Publiposte

Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis

Tél : 71 194 344 - Fax : 71 194 328

Email : fmbz@kpmg.com.tn

**Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**

67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage - 1082 Tunis

Tél : 71 787 233 - Fax : 71 796 147

Email : uat@gnet.tn

Tunis, le 6 Juin 2017

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
« ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI
ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport spécial - Exercice 2016

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2016

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2016 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2016

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 DT (HT). L'UGTT est membre du conseil d'administration de l'AMI.
- AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis, rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 300 DT.
- Mise à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 DT (HT).
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 DT (HT).

- La société «AMI» a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
 - ✓ 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
 - ✓ 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2016, le total des sommes payées par AMI en application de cette convention se sont élevées à 152 014 DT en TTC.

- Avance en compte courant accordée par l'AMI à la société GMP en date du 22 octobre 2013. Cette avance d'un montant de 80 000 DT est remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM. Cette convention a été renouvelée le 22 octobre 2015 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire majoré de 2 points, soit 6,75%. En 2016, cette avance a fait l'objet d'une conversion en actions dans le cadre d'une augmentation de capital de la société GMP.

- En vertu d'une convention de compte courant conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifié par un avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Cette convention a été renouvelée le 01 avril 2014 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%. Il est à noter qu'en 2016 aucun remboursement n'a eu lieu concernant cette avance.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Le Président du conseil d'administration a été chargé en 2015 par le conseil d'administration d'une mission exceptionnelle portant notamment sur l'étude d'une potentielle restructuration des activités de la société, l'identification des axes de son développement et la promotion de son image auprès des investisseurs et des tiers. Cette mission lui a été renouvelée en 2016 par le conseil d'administration réuni le 22/04/2016.

En contre partie de cette mission, le conseil d'administration a décidé de lui attribuer, conformément à l'article 205 du Code des sociétés commerciales, une rémunération exceptionnelle d'un montant brut de 160 000 DT.

2. A l'occasion des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales, la société prend à sa charge les frais de déplacement du Président du conseil d'administration. Les frais relatifs à l'année 2016 s'élèvent à 9 426 DT.
3. La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 22/02/2016. Au titre de l'année 2016, cette rémunération se présente comme suit :
 - Un salaire brut annuel de 180 000 DT (y compris 400 litres de carburant).
 - Une voiture de fonction,
 - La prise en charge des frais de Téléphone, à concurrence de 100 D par mois.
4. Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2016 à un montant brut de 7 000 DT.
Le montant des jetons de présence servis au cours de l'année 2016 aux membres du conseil d'administration s'élève à 49 000 DT.
5. Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, membres des comités permanents issus du Conseil d'administration, est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2016 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant total servi au cours de l'année 2016 s'élève à 112 000 DT. Ce montant se détaille par comité comme suit :
 - ✓ Comité stratégique : 21 000 DT ;
 - ✓ Comité permanent d'audit : 21 000 DT ;
 - ✓ Comité permanent de placements : 21 000 DT ;
 - ✓ Comité des risques : 21 000 DT ;
 - ✓ Comité de nomination et de rémunération : 28 000 DT ;

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

■ Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

■ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane

LES ETATS FINANCIERS DE 2016



ANNEXE 1

BILAN ARRETE AU 31/12/2016
 (Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2016	31/12/2016			2015
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 359 133	940 694	418 438	19 375
AC13- Fonds commercial	1 000 016	279 744	720 271	604 934
	2 359 149	1 220 439	1 138 710	624 309
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	4 069 819	2 213 019	1 856 800	1 512 818
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 786 803	772 010	1 014 793	1 021 586
AC23- Acomptes versées et immobilisations encours	112 678	0	112 678	112 575
	5 969 300	2 985 029	2 984 272	2 646 979
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	29 211 492	1 498 419	27 713 072	27 542 754
AC312-Terrains et constructions hors exploitation			0	0
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 430 999		1 430 999	1 559 990
AC324- Obligations et autres titres à revenus fixes	573 632		573 632	140 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	55 191 138	4 851 708	50 339 430	40 103 716
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	154 423 393		154 423 393	148 250 594
AC334- Autres prêts	2 996 704		2 996 704	3 015 104
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 914 658		3 914 658	4 008 666
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	288 408		288 408	258 997
	248 030 423	6 350 128	241 680 296	224 879 821
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	738 454	0	738 454	740 133
AC520-Provision d'assurance vie	5 156 810	0	5 156 810	4 240 896
AC530-Provision pour sinistres vie	468 261	0	468 261	375 850
AC531-Provision pour sinistres non vie	3 233 442	0	3 233 442	3 148 839
	9 596 968	0	9 596 968	8 505 718
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	2 681 162	0	2 681 162	2 153 687
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	54 943 728	19 185 473	35 758 255	28 843 974
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	25 619 303		25 619 303	20 964 578
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 172 423	2 442 292	730 131	1 760 459
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	373 857		373 857	326 770
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	3 995 287	26 780	3 968 507	2 870 842
AC633-Débiteurs divers	2 088 999	503 098	1 585 902	1 661 591
	92 874 758	22 157 642	70 717 117	58 581 901
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	15 054 260	1 669 253	13 385 008	46 205 683
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	6 061 763		6 061 763	5 312 664
AC722-Autres charges à répartir	2 356 660	1 460 052	896 608	1 145 963
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	9 201 920		9 201 920	7 796 011
AC733-Autres comptes de régularisation	1 023 960		1 023 960	537 497
	33 698 562	3 129 304	30 569 258	60 997 818
Total de l'actif	392 529 162	35 842 542	356 686 620	356 236 546



ANNEXE 2

BILAN ARRETE AU 31/12/2016

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Situation arrêtée au 31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres		
CP1- Capital social	18 508 784	18 508 784
CP2- Réserves et primes liées au capital	22 109 154	52 492 698
CP3- Résultats reportés	5 892 424	-30 985 915
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	46 510 362	40 015 567
CP6- Résultat de l'exercice	7 147 047	12 047 430
Total capitaux propres avant affectation	53 657 409	52 062 997
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	0	0
	0	0
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	1 114 936	1 205 295
	1 114 936	1 205 295
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	50 416 457	44 009 533
PA320- Provisions assurances vie	31 063 469	29 234 809
PA330- Provision pour sinistres (vie)	4 840 660	4 104 858
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	199 447 052	201 874 504
PA340- Provision pour PB et ristourne (vie)		0
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	0	0
	285 767 638	279 223 704
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	2 822 256	3 389 657
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	3 447 157	1 326 703
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	152 400	87 400
PA632-Personnel		0
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 414 731	4 076 196
PA634-Créditeurs divers	1 317 843	13 507 385
	11 332 131	18 997 684
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif	0	0
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	1 992 251	1 357 210
	1 992 251	1 357 210
Total du passif	303 029 211	304 173 549
Total des capitaux propres et du passif	356 686 620	356 236 546



ANNEXE 3

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2016	Opérations brutes 3/12/2016	Cessionset/ou rétrocessions 31/12/2016	Opérations nettes 31/12/2016	Opérations nettes 2015
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	149 560 676	-4 666 315	144 894 362	129 108 081
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-6 406 924	-1 679	-6 408 603	-4 332 240
	143 153 752	-4 667 994	138 485 758	124 775 841
PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 296 498		8 296 498	8 921 393
PRNV2- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-101 896 929	770 271	-101 126 658	-79 764 706
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	2 392 705	84 604	2 477 309	298 925
	-99 504 224	854 875	-98 649 350	-79 465 781
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	34 747	0	34 747	0
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	-89 881
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-17 181 167		-17 181 167	-15 004 169
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	762 665		762 665	523 502
CHNV 43- Frais d'administration	-27 849 865		-27 849 865	-30 151 138
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		864 953	864 953	610 388
	-44 268 368	864 953	-43 403 415	-44 021 417
CHNV5- Autres charges techniques				
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie)	7 712 405	-2 948 167	4 764 239	10 120 155



ANNEXE 4

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2016	Opérations brutes 3/12/2016	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2016	Opérations nettes 31/12/2016	Opérations nettes 2015
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	6 466 339	-1 308 411	5 157 928	4 256 677
	6 466 339	-1 308 411	5 157 928	4 256 677
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	1 335 256		1 335 256	1 372 318
PRV 22- Produits des autres placements	95 422		95 422	37 722
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	134 442		134 442	72 599
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements			0	0
	1 565 120	0	1 565 120	1 482 639
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-1 094 240	147 108	-947 132	-1 380 298
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-735 802	92 411	-643 390	7 195
	-1 830 041	239 519	-1 590 522	-1 373 103
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-1 828 660	915 914	-912 746	-1 965 447
CHV 22- Autres provisions techniques	0	0	0	75 820
	-1 828 660	915 914	-912 746	-1 889 627
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0		0	272 051
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-801 323		-801 323	-771 891
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-13 566		-13 566	-15 590
CHV 43- Frais d'administration	-1 156 148		-1 156 148	-1 207 300
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		332 742	332 742	272 980
	-1 971 037	332 742	-1 638 295	-1 721 801
CHV5- Autres charges techniques				
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-28 450		-28 450	-32 771
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-320 452		-320 452	-203 866
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-57 401		-57 401	-65 868
	-406 303	0	-406 303	-302 505
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance)	1 995 418	179 765	2 175 183	724 330



ANNEXE 5

ETAT DE RESULTAT
 (Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	4 764 239	10 120 155
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	2 175 183	724 330
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	11 353 456	12 071 470
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	811 356	331 815
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	1 143 140	638 607
	13 307 952	13 041 892
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-241 902	-288 270
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-2 724 746	-1 793 285
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-488 074	-579 400
	-3 454 722	-2 660 955
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-8 296 498	-8 921 393
PRNT2- Autres produits non techniques	102 309	50 861
CHNT3- Autres charges non techniques		
Résultat provenant des activités ordinaires	8 598 463	12 354 891
CHNT4 Impôt sur les bénéfices	-969 842	-307 462
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	7 628 621	12 047 429
CHNT5 Pertes extraordinaires	-481 573	
Résultat net de l'exercice	7 147 047	12 047 429



TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2016	2016	2015
HB1- Engagements reçus	167 000	166 000
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		



ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2016	Notes	2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		159 145 430	150 061 355
Sommes versées pour paiement des sinistres		-106 631 333	-89 110 271
Commissions versées aux intermédiaires		-15 727 662	-15 363 656
Encaissements des sinistres pour cessions		56 837	651 754
Décaissements des primes pour cessions		-1 728 895	-2 454 462
Commissions reçues des cessions			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-13 806 299	-12 167 166
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-139 341 747	-93 652 875
Encaissements liés à la cession de placements financiers		120 773 836	71 528 386
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-25 498 322	-21 108 180
Produits financiers reçus		9 389 795	8 911 192
Autres mouvements		-731 482	-1 609 431
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		-14 099 843	-4 313 354
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 070 307	-2 037 954
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 070 307	-2 037 954
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			33 051 400
Encaissements Billet de trésorerie			12 000 000
Décaissements Billet de trésorerie		-12 000 000	
Distribution Dividende		-5 552 635	
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-17 552 635	45 051 400
Variation de trésorerie		-32 722 785	38 700 092
Trésorerie de début de l'exercice		47 777 045	9 076 952
Trésorerie de fin d'exercice	VI	15 054 260	47 777 045

PROJET DES RESOLUTIONS